

FACTURE N° 5100384

N/REF : 16/10/2025 15H08 C:264896 I:36638

V/Email reçu le Jeudi 16/10/2025 à 15H08

SELON DEVIS N° 5100055

POUVREAU Yolande

**104 cours Berriat
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 104 BERRIAT
104 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 22 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 104 BERRIAT - 3E ÉTAGE - MME POUVREAU 06 74 68 59 93 (PROPRIÉTAIRE
SUR PLACE AU RENDEZ-VOUS)

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5100055 du 10/10/2025 d un montant de
253,20 TTC

Donneur d'ordre : Mme Y. POUVREAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage liaison(s) intérieure(s) : logement/local commercial/bureau(x)

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME POUVREAU
DEBOUCHAGE DES EVACUATIONS DE LA DOUCHE ET DU LAVABO SUR 4ML A L'AIDE
DE LA K50 + ASPIRATEUR SUR PLUSIEURS PASSAGES ET RINCAGE A L'EAU CHAUDE
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

A L'ISSUE DE L'INTERVENTION SI LE PROBLEME N'EST PAS RESOLU, NOUS VOUS
FERONS PARVENIR UN DEVIS DE REMPLACEMENT DE PORTION PVC EN DIAM 50

NOUS NE PRENONS PAS EN CHARGE LES EMBELLISSEMENTS

NOTRE INTERVENTION DU 21/10/2025

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 22/10/25 à 11H47 Mme Y. POUVREAU

AH TT EMAIL ENVOYÉ LE 10/10/25 A 17H45 MME Y. POUVREAU
CHEQUE DE 80€ LE 16/10

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURE N° 5100384

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	211,00	211,00
TOTAL H.T.			211,00
T.V.A. a 20,00%			42,20
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>253,20</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN